

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 mai 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 1093)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 375

présenté par
M. Darmanin

ARTICLE PREMIER**ANNEXE**

À la fin de la deuxième phrase de l'alinéa 202, substituer aux mots :

« de genre »

les mots :

« hommes/femmes. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Selon la recommandation de la Commission générale de terminologie et néologie publiée au Journal officiel le 22 juillet 2005, le mot « genre » est utilisé de façon abusive dans les médias et certains documents administratifs, lorsqu'il est question de l'égalité entre les hommes et les femmes.

Emprunté à l'anglais « gender », le sens en est très large, et selon l'UNESCO, « se réfère aux différences et aux relations sociales entre les hommes et les femmes » et « comprend toujours la dynamique de l'appartenance ethnique et de la classe sociale ».

Aussi, la Commission recommande de préférer, suivant le contexte, des locutions telles que hommes et femmes, masculin et féminin ; ainsi on traduira "gender equality" par égalité entre hommes et femmes, ou encore égalité entre les sexes.